

VOL DE FICHIERS INFORMATIQUES : LA SANCTION PÉNALE

Category: [Justice, police](#)

Tag: [Insolite](#)



Le vol de fichier est considéré comme de l'abus de confiance. La Cour de Cassation a confirmé cette analyse.

Le développement de l'informatique dans notre société a ouvert des possibilités à certaines personnes mal intentionnées. Voler des fichiers à l'insu de son employeur est une très mauvaise idée... L'arrêt de la Cour de Cassation publié ci-dessus donne une bonne idée de la situation :

[L'arrêt n° 13-82630 du 22.10.2014](#)

Cet arrêt a été commenté sur une fiche de [Service Public](#) que nous reproduisons. Bien évidemment, cela ne s'applique pas qu'au monde de l'entreprise. La faute pénale serait la même pour des personnes à titre privé ou dans le cadre d'une présence dans une association à l'insu de celle-ci.

